



Préavis et travaux de rafraichissement

Par **basile**, le **12/02/2009** à **15:32**

Notre préavis arrive à échéance début avril. Mon bailleur désire faire venir des architectes pour réaliser des travaux en vue de sa remise en location (electricité, fenêtres). A notre emménagement, aucun travaux n'avait été effectué et nous avons réalisé nous-même les peintures (à déduire du loyer). Suis-je obligé de laisser l'acès libre à mon bailleur avant Avril et si oui dans quel délai.

Merci d'avavce de votre aide. Basile